

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil dix huit, le vingt deux juin**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune **de MARCILLAC LA CROISILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Danielle TABASTE, Mme Raymonde ESPINET.

Étaient absents excusés : Mme Joëlle CHAULET, Mme Muriel THIERARD, Mme Sandrine LECOCQ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Joëlle CHAULET en faveur de Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Muriel THIERARD en faveur de M. Guy NARD, Mme Sandrine LECOCQ en faveur de M. Hervé SAIGNE.

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter le sujet " L'approbation du Contrat de Cohésion des Territoires 2018-2020 avec le Département" à l'ordre jour. Accord unanime.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-016 : Présentation du PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durable

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 14 décembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme précise le contenu du Plan Local d'Urbanisme. Il comprend un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, un règlement et des annexes.

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme précise le contenu du PADD.

Ainsi, il définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

L'article L153-12 du code de l'urbanisme précise que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M. le Maire rappelle les conditions de réalisation du PADD :

- l'ensemble des Maires a constitué le comité de pilotage et définit lors de réunions thématiques les orientations générales du projet ;
- l'ensemble des élus municipaux a participé au travail de terrain organisé sur chaque commune ;
- le projet a été présenté en séance plénière à l'ensemble des élus le 14 mai 2018 ;

- le projet a été présenté aux personnes publiques associées le 17 mai 2018 ;
- le projet a été présenté à la population lors de trois réunions publiques à Égletons, Lapeau et Marcillac La Croisille respectivement le 29 mai 2018 et les 5 et 14 juin 2018.

Par ailleurs M. le Maire rappelle que le projet a été mis à disposition de chaque personne voulant s'en saisir et y apporter amendement.

M. le Maire rappelle les orientations générales du PADD :

- Appuyer le développement sur l'armature territoriale
- Équiper le territoire, miser sur l'efficacité des réseaux et la complémentarité de l'offre
- Valoriser l'économie locale pour un développement durable
- L'environnement, fondateur d'un projet de territoire durable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la mise en place du PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-017 : Résultats de la consultation voirie 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation sur les travaux de voirie 2018 a été lancée.

La commission d'appel d'offre a donc étudié les deux devis reçus par les entreprises Eurovia et Miane et Vinatier.

C'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue pour la somme de 51 589,10 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- choisi l'entreprise Eurovia pour la réalisation des travaux de voirie 2018.
- donne tout pouvoir et signature à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-018 : Proposition d'achat d'un mini-bus

Monsieur le Maire présente le projet d'achat d'un mini-bus.

Deux offres sont proposées au Conseil Municipal:

- un véhicule Renault Traffic à 22 127,47 € H.T
- un véhicule Volkswagen Transporter à 22 884 € H.T

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité choisissent l'acquisition du Renault Traffic pour la somme de 22 127,47 € H.T.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-019 : Travaux sur le bâtiment "école"

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'installer des rideaux sur le bâtiment école.

Il présente deux devis:

- un rideau d'extérieur par l'entreprise Chèze pour un montant de 14 390,50 € H.T
- un rideau d'intérieur par l'entreprise Broch pour un montant de 5 106,92 € H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'entreprise Broch pour la réalisation des travaux à l'école.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-020 : Demande d'aliénation d'un chemin rural

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur AIX Pierre, demandant l'aliénation d'une partie de la voie communale n°4 qui dessert la parcelle BC 249- 58 et 36, dont il est devenu propriétaire.

Suite à cette demande, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de nommer un commissaire enquêteur afin d'ouvrir une enquête publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Paul BAUDET, enseignant en génie civil retraité, demeurant 18 rue Bachellerie 19300 Egletons, comme commissaire enquêteur.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-021 : ONF: Travaux de maintenance

Monsieur le Maire présente les différents travaux de maintenance dirigés par l'O.N.F, liés à l'entretien des parcelles 12 et 13 B pour la somme de 839€ H.T, ainsi que la parcelle 10 B pour la somme de 1 538€ H.T.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent ces travaux d'entretien.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-022 : Vente de matériel de cuisine

Suite à la mise en vente du matériel de cuisine qui équipait l'ancien restaurant de la plage, une proposition d'achat à été faite par la sarl Les Anges Ailés.

Le matériel concerné est:

- une armoire positive
- un plan de travail en inox
- une étagère en inox
- un bac de plonge
- une éplucheuse
- du petit matériel

La Sarl Les Anges ailés, propose l'acquisition du matériel pour la somme de 1 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la vente du matériel cité plus haut, à la Sarl Les Anges Ailés pour la somme de

1 000 € TTC.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-023 : Demande de subvention du Bib Marcillacois

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association "Le Bib Marcillacois", demandant une subvention pour l'acquisition de polo pour le club de pétanque.

Considérant que la Commune n'a pas pour vocation de prendre en charge les équipements des clubs ou associations.

Les membres du Conseil Municipal, hormis Madame Audeguil qui s'abstient, décident de ne pas octroyer cette subvention.

14 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-024 : Budget Eau- Assainissement: Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la station d'épuration doit être vidée.

Un devis a été établi, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire comme suit:

Intitulés des comptes	Diminution / Crédits Alloués		Augmentation des Crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Maintenance			6156	9 700,00
Reversement de la redevance pollution d'origine domestique	701249	3 900,00 €		
Reversement de la redevance modernisation des réseaux	701249	1 400,00 €		
Dépenses - Fonctionnement		5 300,00 €		9 700,00
Subventions d'exploitation			74	4 400,00
Recettes- Fonctionnement		0,00		4 400,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-025 : Approbation du Contrat de Cohésion des Territoires 2018/2020 avec le Département

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020.

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires.

Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des Corrèziens et le numérique avec le programme "Corrèze 100% fibre 2021" donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Sur la période 2015-2017, 38,3 millions d'euros d'aides départementales ont ainsi été accordées aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'état, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1,7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de cohésion des territoires 2018-2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve le Contrat de Cohésion des Territoires 2018-2020 avec le Département,
- Autorise le Maire à signer ce contrat.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Néant.

INFORMATION : Informations

- Monsieur le Maire informe que le Tour du Limousin 2018 traversera la commune le vendredi 17 août
- Les élections européennes se tiendront le 26 mai 2019

Séance levée à 21h15.
